

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1984)

Heft: 756

Artikel: Assurance-maternité : on achève bien les promesses

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017257>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

liaisons personnelles qui peuvent exister dans une armée de milice entre les fonctions militaires et la profession, voire les charges politiques.

Lors du débat sur le Léopard, la députation zurichoise à elle seule comprenait trois députés directement intéressés professionnellement à la réalisation de la commande sous licence: Rudolf Reichling (UDC), membre du conseil d'administration de la Holding Bührle-Oerlikon, à laquelle appartient Contraves AG, maître d'œuvre de la fabrication du char, Ulrich Bremi (rad.), membre du conseil d'administration de Georg Fischer AG, et Peter Spälti (rad.), membre du conseil d'administration des Frères Sulzer AG, entreprises elles aussi membres du consortium de construction du Léopard II.

Les périodes de récession et de tension internationale sont les moments les plus ensoleillés dans la vie d'une entreprise industrielle d'armement, ou

pour le secteur armement d'une firme industrielle. On l'a vu dans les années 1938/1939, sans parler de la guerre. Aujourd'hui à nouveau la motivation de la lutte contre le chômage vient appuyer les demandes d'armement. Et pas toujours dans le sens souhaité par les militaires (état-major et Département militaire), en principe premiers concernés. Ceux-ci voulaient 400 camions Saurer. Ils en ont obtenu 1200, au nom de la lutte pour la survie de l'entreprise. Ils ont reçu une première série du fusil d'assaut SIG, alors qu'ils n'en demandaient pas tant, et pas si vite. Et ce n'est un secret pour personne qu'ils souhaitaient que le Léopard II soit acheté directement en Allemagne, ce qui aurait permis d'en acquérir davantage, et plus vite.

Qui dicte la politique militaire en Suisse? Plus que jamais cette question est pertinente, au regard de ce qui vient de se passer avec l'acquisition du Léopard II.

DÉFENSE GÉNÉRALE

Fantasmia

La gauche grecque ne respecte pas le suffrage universel, imagine un colonel helvétique. Mais il y a dix ans, qu'imaginaient les colonels grecs? Un coup d'Etat militaire! Le colonel helvétique a oublié le passé des colonels grecs. Ou plutôt, il l'a refoulé pour mieux culpabiliser d'autres «illégaux».

Le colonel Däniker, interrogé à la Radio romande, à propos du dernier exercice de défense générale, parlait de la nécessité d'imaginer des scénarios réalisistes. Les Grecs auront apprécié, eux à qui on venait d'expliquer qu'il ne s'agissait que d'un exercice, sans rapport avec des personnes vivantes ou ayant existé, comme on dit en avertissement dans les romans.

Ce qu'il y a de réaliste en revanche, c'est les

fantasmes des auteurs. Déjà en 1971, je me souviens d'un scénario du même acabit — pour avoir refusé de participer à cet exercice, il m'avait fallu le renvoyer par courrier recommandé. Passages obligés: si «ça» se déclenche, c'est politiquement le fait de la gauche, géographiquement dans des pays latins. Et ne parlons pas des projections sur la situation intérieure: même schéma.

Ces préambules de scénarios ne servent strictement à rien par rapport à l'exercice même. C'est un décor préalable campé pour annoncer une mise en état d'alerte progressive. Degré 1, 2, 3, 4, etc. Une définition abstraite jouerait le même rôle.

Le Conseil fédéral tient-il donc à ces fantasmes de colonels? On souhaiterait des directives rendues publiques.

A. G.

ASSURANCE-MATERNITÉ

On achève bien les promesses

Surprise? Pas de surprise! A la moulinette parlementaire, comme prévu, les belles promesses des opposants à l'initiative «pour une protection efficace de la maternité» se sont révélées creuses. Avec l'appui décisif d'une bonne frange de démocrates-chrétiens, venus rejoindre les bataillons radicaux et UDC.

La révision de la loi sur l'assurance-maladie, tant vantée comme un contre-projet de fait à l'initiative, se présente donc très mal après un premier passage au National, quand bien même les extrémistes n'ont pas encore eu totalement gain de cause (défaite du directeur zurichois de l'Union des associations patronales, et accessoirement conseiller national radical, Allenspach, qui proposait ni plus ni moins que de supprimer le volet assurance-maternité, pour le remplacer par quelques dispositions à inclure dans le Code civil).

Il sera toujours temps d'entrer dans le détail des magouilles juridico-politiques en cours. Que l'on sache simplement que les opposants à une révision significative de la loi (en un ou deux «paquets», peu importe) ont encore un atout majeur dans leur jeu: la menace de référendum. Cela ne manquera pas de peser sur les délibérations des conseillers aux Etats, si ces derniers avaient besoin de cela pour traîner les pieds. Et cela pèsera encore, dans le circuit des inévitables «divergences» entre les Chambres sur les conseillers nationaux, lorsqu'ils reviendront sur le sujet.

D'ici là de bonnes âmes plaideront pour des «solutions» minimalistes, dans l'intention affichée de sauver ce qui peut l'être: on ne jurerait pas de la sincérité de telles démarches, déjà amorcées par la droite au National. Il y a des recherches de compromis qui ne sont que le prélude à une remise des compteurs à zéro. Les démocrates-chrétiens, en particulier, sont passés maîtres dans l'organisation de telles mascarades.